



Chez Yolande Wils - 6, rue Barbès  
92400 Courbevoie



## **Entrer en 6<sup>e</sup> au collège Les Bruyères**

**(année scolaire 2014-2015)**

Collège Les Bruyères  
6, rue Volta - 92400 Courbevoie  
Tél. 01 49 05 02 30  
[www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr/spip/](http://www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr/spip/)

## **Rentrer en 6<sup>e</sup> au collège Les Bruyères...**

Votre enfant entre cette année au collège.

Le passage en 6<sup>e</sup> est une étape importante pour chaque enfant et aussi pour la famille, qui doit s'adapter à un nouveau rythme.

Le passage dans un établissement du secondaire implique de réels changements : lieu, rythme, accueil, apprentissage, cantine et étude.

Pour que vous puissiez traverser en toute sérénité ce moment important, l'équipe PEEP du collège Les Bruyères vous propose ce livret d'information, qui, nous l'espérons, répondra aux questions que vous vous posez.

Si tel n'était pas le cas, toute l'équipe PEEP est à votre disposition pour vous aider.

**Bienvenue au collège !**

# Sommaire

<b>1. PRÉSENTATION DU COLLÈGE</b>	5
<b>A. L'équipe administrative</b>	5
<b>B. L'équipe pédagogique</b>	5
<b>C. Les effectifs</b>	5
<b>D. Le règlement intérieur</b>	5
<b>2. LA VIE DES ENFANTS AU COLLÈGE</b>	6
<b>A. La journée type</b>	6
1. L'entrée du matin	6
2. Les récréations	7
3. Le déjeuner	8
4. La sortie	9
<b>B. L'aide au travail</b>	10
<b>C. Et après les cours...</b>	10
1. Le travail à la maison	10
2. L'assiduité	10
<b>D. Les activités sportives du mercredi</b>	11
<b>E. Le FSE (foyer socio-éducatif)</b>	11
<b>F. Les réunions</b>	12
1. Réunion de rentrée parents-professeurs	12
2. Réunion d'information avec les associations de parents d'élèves	12
3. Conseil de classe	12
4. La remise des bulletins trimestriels	13

<b>3. LES DOCUMENTS IMPORTANTS</b>	14
<b>A.</b> Le carnet de correspondance	14
<b>B.</b> Le cahier de texte ou agenda	15
<b>C.</b> Le bulletin trimestriel	15
<b>D.</b> ENC (ex-Pronote)	16
<b>4. LES APPRENTISSAGES</b>	17
<b>A.</b> L'organisation de la classe	17
<b>B.</b> L'emploi du temps	17
<b>C.</b> Les manuels et fournitures scolaires	18
<b>D.</b> Les matières étudiées	18
1. Français – Histoire	18
2. Le sport	18
3. Les langues vivantes	19
4. L'informatique	19
<b>E.</b> La sécurité routière	20
<b>F.</b> Les sorties scolaires	20
<b>5. LES PARENTS AU COLLÈGE</b>	20
<b>A.</b> Comment aider votre enfant	20
<b>B.</b> La liaison famille/collège	21
<b>C.</b> Le conseil de classe : les parents délégués	22
<b>D.</b> Le conseil d'administration : les parents élus	23

# 1. PRÉSENTATION DU COLLÈGE

## A. L'équipe administrative

**Principale** : Mme Ghesquier  
**Principale adjointe** : Mme Vernet  
**Conseillère principale d'éducation (CPE)**  
**(vie scolaire)** : Mme Carémantrant  
**Gestionnaire** : Mme Agboton

## B. L'équipe pédagogique

Une **cinquantaine de professeurs** exercent dans ce collège, certains enseignent dans plusieurs établissements.

**5 assistants d'éducation** sont chargés de la surveillance des élèves en dehors des heures de cours et pendant la demi-pension.

Le collège dispose d'une **infirmière**, d'une **assistante sociale** et d'un **médecin scolaire**.

Mme Dulac, **conseillère d'orientation psychologue (COP)**, intervient également.

## C. Les effectifs

En juin, les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2014 sont de **650 élèves** répartis dans **23 classes** (6 classes en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et 5 en 3<sup>e</sup>).

La capacité d'accueil maximale de la cantine est d'environ **470 demi-pensionnaires**. Afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, un forfait 3 ou 4 jours est mis en place. (voir « Déjeuner » dans la journée-type des élèves).

## D. Le règlement intérieur

**Le règlement intérieur en vigueur doit être scrupuleusement respecté.**

Un **carnet de correspondance** est remis à chaque élève le jour de la rentrée. Il contient de nombreuses informations. Les élèves doivent **obligatoirement l'avoir avec eux**, car il sert de liaison entre vous et le collègue. Il vous faudra veiller à ce que votre enfant l'ait toujours dans son sac.

**Conseil :**

*Lisez-le et commentez-le avec votre enfant. Il donne les règles de vie au sein du collège.*

**Attention :**

*L'usage des téléphones portables et MP3 est interdit dans le collège.*

## **2. LA VIE DES ENFANTS AU COLLÈGE**

### **A. La journée type**

Les enfants vont en cours les **lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi**. Il n'y a pas cours le samedi.

#### **1. L'entrée du matin**

Les cours peuvent commencer dès 8 h 00, les portes sont ouvertes à 7 h 45. Quelle que soit l'heure à laquelle les élèves commencent leur journée, ils doivent arriver 5 minutes avant le début des cours.

Un casier est attribué en début d'année aux 6<sup>e</sup> demi-pensionnaires (1 casier pour 2). En arrivant le matin, ils vont directement y poser leurs affaires de l'après-midi. Il faut leur fournir **un cadenas**. Ils peuvent y accéder à chaque récréation, à l'heure du déjeuner et le soir.

**En cas de retard**, l'élève doit faire remplir un **billet de retard** (bleu) par la CPE. Vous devrez le signer et votre enfant devra le retourner à la vie scolaire dès le lendemain matin.

**En cas d'absence**, il faut impérativement en informer la vie scolaire dès l'ouverture du collège.

**En cas d'absence non signalée**, vous serez contacté par SMS ou par téléphone.

Dans les deux cas, vous devrez remplir un **billet d'absence** (rose) dans le carnet de correspondance que votre enfant remettra à la vie scolaire dès son retour au collège.

**Attention :**

*Les enfants doivent présenter leur billet de retard ou d'absence au bureau de la CPE (vie scolaire) le lendemain **dès leur arrivée**, sinon ils sont passibles d'une sanction !*

Les enfants sont amenés à changer de salle entre chaque cours. Ils doivent circuler en évitant les bousculades dans les couloirs (ils risquent une heure de retenue en cas de perturbation).

**Rappels :**

*Le sommeil est indispensable pour être attentif en cours. Veillez à ce que votre enfant se couche suffisamment tôt.*

*Limitez l'usage de l'écran sous toutes ses formes avant le coucher.*

*Un petit déjeuner est également indispensable pour rester concentré toute la matinée.*

**2. Les récréations**

De 9 h 55 à 10 h 10 et 15 h 25 à 15 h 40.

L'usage des MP3, téléphones portables et baladeurs est interdit, même dans la cour.

Les enfants peuvent porter un bonnet dans la cour, mais doivent l'enlever dès qu'ils rentrent dans un bâtiment.

**Attention :**

*Les enfants sont étroitement surveillés pour éviter les jeux dangereux. Tout regroupement d'enfants est immédiatement contrôlé. Par ailleurs, il vaut mieux éviter de faire semblant de se bagarrer, car cela pourrait être sanctionné au même titre qu'une vraie bagarre !*

**3. Le déjeuner**

Il a lieu entre 11 h 30 et 13 h 20.

Seuls les enfants dont **les 2 parents travaillent** peuvent être inscrits à la cantine. Il est possible de choisir entre un **forfait 3 jours** ou un **forfait 4 jours**. Ce choix, qui intervient quelques jours après la rentrée, est **définitif** pour toute l'année scolaire. De même, dans le cadre du forfait 3 jours, le jour où votre enfant ne déjeunera pas à la cantine est fixé pour toute l'année.

Une carte de cantine leur sera remise. Ils doivent la présenter à chaque repas (attention : 3 oublis de carte équivalent à une heure de retenue !).

**Nouveauté 2014-2015** : le prix du repas est soumis au quotient familial et sera compris cette année entre 0,60 € et 4 €.

**À savoir :**

***Un repas non consommé ne sera pas remboursé.*** Si vous décidez que votre enfant, exceptionnellement, ne déjeunera pas à la cantine, vous devez prévenir la vie scolaire **4 jours à l'avance** et **impérativement** venir chercher votre enfant au collège.

Le renouvellement de la carte, en cas de perte, coûte 3 €.

Les 6<sup>e</sup> ont 1 h 30, voire 2 h 30, pour la pause méridienne et ont donc largement le temps de déjeuner. Ils peuvent participer aux ateliers proposés dans le cadre du FSE (voir page 11).



**Attention :**

**Les factures transitent par l'intermédiaire des enfants.**  
*Il leur arrive de les oublier au fond de leur cartable...*

Le premier paiement a lieu vers fin octobre. Soyez vigilant !

**En cas de non-règlement de la facture**, la carte de l'enfant déclenche une sonnerie lors de son passage au self ! Il lui sera demandé de passer en dernier. Cette situation n'est pas agréable pour lui, alors dites-lui bien de vous remettre la facture dès réception !

**4. La sortie**

La fin des cours **varie selon l'emploi du temps**. Les cours se terminent au plus tard à 17 h 30, mais les 6<sup>e</sup> sortent souvent plus tôt.

En cas d'absence d'un professeur en fin de journée, votre enfant peut sortir plus tôt si vous en donnez l'autorisation en début d'année. En cas de refus de votre part, il ira en permanence jusqu'à son heure normale de sortie.

**Attention :**

*Il n'y a **pas d'étude** après les cours le soir et vous devez vous organiser en conséquence.*

**Conseil :**

*Il est difficile de leur refuser de sortir plus tôt en cas d'absence d'un professeur, car les enfants le prennent comme un manque de confiance de votre part. Passez plutôt un accord avec votre enfant : s'il sort plus tôt, il s'engage à rentrer directement à la maison et à vous appeler pour vous le signaler.*

## **B. L'aide au travail**

En début d'année, les enseignants repèrent les élèves qui semblent en difficulté et les inscrivent à l'aide personnalisée (2 h maximum par semaine). Un professeur ou un assistant pédagogique aide les enfants à apprendre leurs leçons et leur propose des exercices de soutien. C'est ce que l'on appelle les « heures AP ». Certaines heures de « vie de classe » peuvent aussi être consacrées aux nouvelles méthodes de travail.

## **C. Et après les cours...**

### **1. Le travail à la maison**

**Il est essentiel** de travailler avec régularité et de ne pas attendre les contrôles pour apprendre ses leçons !

D'autant que beaucoup de professeurs font de petites interrogations surprises pour vérifier que le cours précédent a bien été acquis.

Il faut profiter du temps, parfois long, laissé pour les exposés ou dossiers pour commencer très tôt les recherches sur Internet et en bibliothèque...

La PEEP **propose un service d'aide aux apprentissages** (PC, tablettes, mobiles) très facile d'utilisation... Un seul compte pour toute la famille à partir de 7,99 €. <http://peep.educlever.com/>

### **2. L'assiduité**

**La présence à tous les cours est obligatoire.**

Le respect du calendrier scolaire est indispensable : il n'est pas admissible de prévoir des départs en vacances anticipées ou des rentrées tardives.

**L'école n'est pas un « service à la carte »**, mais une obligation que les parents et les élèves doivent respecter.

**Conseil :**

*Aidez votre enfant à s'organiser les premières semaines et continuez à vérifier que le travail demandé est fait tout au long de l'année.*

*Le temps pour faire les devoirs est très variable d'un enfant à un autre, mais comptez environ une heure par soir et deux à trois le week-end.*

**D. Les activités sportives du mercredi**

L'association sportive UNSS organise des activités le **mercredi après-midi** et sur le temps de la demi-pension en semaine : volley, hand, basket, badminton. L'inscription est payante (environ 30 € pour l'année) et se fait courant septembre auprès des professeurs d'EPS. Cette inscription est un **réel engagement sur l'année** : les professeurs comptent sur la présence des collégiens inscrits à **chaque entraînement**.

**Attention :**

*Il n'y a pas de cantine le mercredi : les enfants peuvent apporter un sandwich s'ils n'ont pas le temps de rentrer chez eux.*

**E. Le FSE (foyer socio-éducatif)**

Le FSE est une association (loi de 1901) qui propose des activités (jeux de société...) aux demi-pensionnaires du collège à l'heure du déjeuner.

Il est ouvert **tous les jours** de 12 h 15 à 13 h 25 (sauf le mercredi). Les frais d'inscription pour l'année sont de 5 € par enfant.

Un « cahier de propositions » est à la disposition des collégiens pour toute suggestion.

Les parents qui souhaiteraient **proposer et encadrer des activités** au sein du FSE sont les bienvenus et peuvent contacter la CPE.

## **F. Les réunions**

### **1. Réunion de rentrée parents-professeurs**

Elle permet à tous les professeurs de se présenter aux parents, d'exposer leur programme et d'expliquer leurs attentes vis-à-vis des enfants (méthode de travail, quantité et forme des interrogations, devoirs...).

Elle aura lieu le **9 septembre 2014 à 18 heures**.

### **2. Réunion d'information avec les associations de parents d'élèves**

Elle aura lieu le **16 septembre 2014 à 18 heures**.

Cette réunion nous permet de nous rencontrer, de répondre à certaines de vos questions, mais aussi de prendre les inscriptions des parents souhaitant être délégués de classe ou être sur la liste des parents délégués au conseil d'administration.

Mais, dès à présent, vous pouvez nous contacter (voir au dos de la brochure).

### **3. Conseil de classe**

**Une fois par trimestre**, l'ensemble des professeurs, la CPE, les délégués des parents et ceux des élèves se réunissent sous la présidence de la principale ou de son adjointe.

Le professeur principal donne une appréciation générale de la classe (niveau, discipline, attitude de travail...), puis le cas de chaque élève est examiné. Une **récompense** peut être proposée : « félicitations » ou « compliments » si l'enfant a de bons résultats, « encouragements » s'il fait des efforts. Des **prises en garde** peuvent aussi être prononcées en cas de manque de travail ou de mauvais comportement. Ces deux sanctions peuvent se cumuler.

Avant le conseil de classe, vous pouvez recevoir un questionnaire émis par les associations de parents d'élèves. Il vous permettra de faire des remarques sur la classe ou sur votre enfant. Elles seront prises en compte le jour du conseil, mais resteront anonymes.

Vous pouvez contacter les parents délégués avant le conseil si vous souhaitez donner des informations susceptibles d'expliquer le comportement et/ou les résultats de votre enfant.

À l'issue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> conseil, un compte rendu est rédigé par les parents délégués afin de vous donner une idée générale de la classe et permettre de comprendre les soucis ou atouts de la classe. Il vous sera transmis avec le bulletin de votre enfant.

Vous pouvez également les contacter après le conseil pour qu'ils vous restituent les observations des enseignants sur votre enfant.

Toutes les informations recueillies par les parents délégués restent confidentielles.

#### **4. La remise des bulletins trimestriels**

Après chaque conseil de classe, un **bulletin trimestriel est établi**.

Au 1<sup>er</sup> trimestre, **vous devez aller chercher le bulletin au collège** : il vous sera remis par le professeur principal, selon un calendrier et des horaires qui vous seront proposés.

Vous avez, à cette occasion, la possibilité de **rencontrer la plupart des professeurs** de votre enfant, à condition d'avoir pris rendez-vous auparavant.

Il est fortement recommandé de se rendre à ces entrevues avec votre enfant, cela permet d'engager un dialogue qui peut se révéler très utile.

**Conseil :**

*Saisissez cette occasion pour rencontrer les enseignants. Néanmoins, en cas de problème, n'hésitez pas à réagir avant et à **demandeur un rendez-vous** sans attendre.*

Au 2<sup>e</sup> trimestre, **vous devrez également vous rendre au collège** pour la remise du second bulletin par le professeur principal.

Le bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre **vous est adressé par courrier.**

### **3. LES DOCUMENTS IMPORTANTS**

#### **A. Le carnet de correspondance**

C'est un **document officiel** fourni par le collège.

Il constitue le **lien privilégié entre le collège et les parents** : vous y trouverez le nom des professeurs, le règlement intérieur, l'emploi du temps, le règlement de la cantine, la charte Internet du collège, les billets d'absence (roses) et de retard (bleus) ainsi que les pages destinées aux informations diverses : dates de réunion, absences de professeurs, dates des sorties scolaires.

Vous pouvez y écrire des messages à l'attention de l'équipe pédagogique ou administrative (demande de rendez-vous avec un professeur, par exemple).

Il doit **toujours être en possession de l'élève** et consulté quotidiennement par les familles. Il est rendu au collège le dernier jour de l'année scolaire.

**Attention :**

*En cas d'oubli, l'élève est consigné au collège jusqu'à 17 h 30. Seuls les parents de 6<sup>e</sup> sont avertis. En cas d'oublis trop fréquents, l'élève pourra être puni.*

En cas de perte, son remplacement est payant.

**B. Le cahier de texte ou agenda**

Fourni par les parents, l'élève y note tous les **devoirs à faire** et les leçons à étudier. Certains devoirs sont donnés longtemps à l'avance et l'enfant doit prendre garde à ne pas les oublier !

**Attention :**

*Certains professeurs donnent des fiches sur lesquelles sont inscrits les devoirs à faire. Il ne faut pas oublier de les reporter sur le cahier de texte pour ne rien oublier. Les oublis sont sanctionnés.*

**C. Le bulletin trimestriel**

Le bulletin est remis aux parents après chaque conseil de classe. Il contient les résultats, les notes les plus hautes et les plus basses de la classe ainsi que les appréciations des professeurs. Si l'élève obtient une récompense, elle y figure également. Les sanctions éventuelles sont portées sur un autre document.

**IMPORTANT :**

*Il n'est **jamais édité de duplicata** du bulletin. Vous devez les conserver tous précieusement. Ils vous seront demandés, entre autres, dans le cas d'un changement d'établissement. **Ne donnez jamais les originaux, mais uniquement des photocopies.***

## D. ENC (ex-Pronote)

Il s'agit d'une plate-forme Internet sur laquelle vous pourrez suivre les notes au quotidien sur le site Internet du collège. Un identifiant et un mot de passe vous seront remis en début d'année.

Vous pouvez également y trouver le récapitulatif des devoirs donnés aux élèves. Cependant, ENC n'a pas vocation à remplacer l'agenda des élèves, seule référence en matière de devoirs à faire !

**Remarque :** jusqu'en juin 2014, la plate-forme utilisée par le collège s'appelait Pronote. Le transfert vers la plate-forme ENC se fera progressivement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Vous n'aurez donc pas forcément accès à toutes ses fonctionnalités dès la rentrée.

**Conseil :**

*Pensez à demander tous les soirs à votre enfant s'il a reçu de nouvelles notes. N'oubliez pas que c'est votre intérêt pour ses résultats qui le stimule !*

### 6 conseils pour bien réussir sa 6<sup>e</sup>

- **Commencer la journée par un vrai petit déjeuner.**
- **Se coucher à une heure raisonnable.**
- **Travailler avec régularité.**
- **Préparer ses affaires et son sac la veille au soir.**
- **Être attentif en cours (une leçon bien écoutée est à moitié apprise).**
- **Respecter les professeurs, le personnel de l'établissement, les lieux et les camarades bien sûr.**



## 4. LES APPRENTISSAGES

### A. L'organisation de la classe

Les classes comptent entre 28 et 30 élèves en moyenne selon le niveau.

Chaque classe élit, en début d'année, 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui seront chargés de représenter l'ensemble des élèves lors du conseil de classe et de faire passer leurs messages.

La 6<sup>e</sup> fait partie du cycle d'accueil et d'intégration lors duquel les enfants vont être évalués afin de permettre l'élaboration de projets d'aide individualisée.

À la rentrée, les 6<sup>e</sup> sont pris en charge à part pour découvrir le collège en compagnie de leurs professeurs. Un parrainage a été instauré entre des élèves volontaires de 3<sup>e</sup> et les enfants des classes de 6<sup>e</sup>.

### B. L'emploi du temps

Il est distribué le jour de la rentrée, mais peut être modifié dans les premières semaines. Il est bâti sur deux semaines, alternant une « semaine A » (ou Q1) et une « semaine B » (ou Q2).

Les 6<sup>e</sup> ont **26 heures de cours** minimum par semaine :

- Mathématiques : 4 h ;
- Français : 5 h ;
- Histoire, géographie & éducation civique : 3 h ;
- SVT (Sciences de la vie et de la terre) : 2 h ;
- Technologie : 2 h ;
- Langues :
  - Anglais seul : 4 h ;
  - Bilingue anglais/allemand : 3 h chaque ;

- EPS (Éducation physique et sportive) : 4 h ;
- Éducation musicale : 1 h ;
- Arts plastiques : 1 h.

### **C. Les manuels et fournitures scolaires**

Les manuels scolaires **sont prêtés** aux élèves pour l'année scolaire. Il faut les couvrir (couvertures retirables) et l'enfant **doit en prendre soin**. L'état des livres est noté lors du prêt (une fiche vous sera remise; vous devrez la retourner signée au collègue) et la famille devra payer une amende, voire rembourser le prix du manuel, si l'enfant le rend en mauvais état.

Une liste type de fournitures est disponible sur le site Internet et sera affichée à l'entrée du collège quelques jours avant la rentrée. Elle est susceptible d'être complétée par les professeurs lors de leur premier cours.

### **D. Les matières étudiées**

Quelques précisions sur certaines matières :

#### **1. Français - Histoire**

Le programme de 6<sup>e</sup> couvre l'Antiquité aussi bien en histoire qu'en français.

#### **2. Le sport**

Les cours de sport sont obligatoires sauf contre-indication médicale avec justificatif. **Un simple mot des parents ne dispense pas l'élève d'assister au cours.**

Les enfants doivent penser à apporter leur **tenue de sport**. Tout oubli sera sanctionné.

Le collège dispose de 2 salles de sport. Quand cela est nécessaire, les enfants utilisent aussi les équipements municipaux en fonction des activités choisies par le professeur.

Le sport est noté et compte autant que le français ou les mathématiques pour la remise des récompenses lors du conseil de classe.

Les classes de 6<sup>e</sup> font de la natation à la piscine municipale une fois par semaine pendant un semestre (prévoir bonnet de bain et maillot de bain adéquats).

**Conseil :**

*Par mesure d'hygiène, il vaut mieux que les enfants aient une tenue de sport distincte de la tenue de ville. Mais les jours où les cartables sont trop lourds, ils peuvent venir au collège habillés en tenue de sport (pantalon de jogging, tee-shirt et baskets) ! Sauf pour la natation, bien sûr !*

**Attention :**

*Certaines chaussures vendues dans les magasins de sport ne sont pas faites pour la pratique d'une activité sportive.*

**3. Les langues vivantes**

Depuis 3 ans, le collège propose une **classe bilingue anglais/allemand**. Cet enseignement sera suivi jusqu'en 3<sup>e</sup>. Les enfants de cette classe ne pourront pas faire d'espagnol, ni intégrer la section européenne en 4<sup>e</sup>.

Les autres enfants suivront un enseignement classique en anglais et auront la possibilité de faire de l'espagnol à partir de la 4<sup>e</sup>. L'enseignement de l'allemand en LV2 n'est plus proposé en 4<sup>e</sup>.

**4. L'informatique**

Les enfants vont commencer à approfondir leurs connaissances en vue de passer le **B2i** (Brevet informatique et Internet) en 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Cette matière compte pour le brevet des collèges.

## **E. La sécurité routière**

Elle sera étudiée en 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et débouchera sur l'obtention d'une attestation nécessaire pour le passage du permis de conduire. Ce diplôme est aussi obligatoire pour la conduite des scooters. Il faudra donc **conserver ces attestations avec soin** pour les produire le moment venu.

## **F. Les sorties scolaires**

Elles sont organisées à l'initiative des professeurs à des fins pédagogiques.

### **Remarque :**

*Vous ne serez plus sollicités pour les sorties scolaires. Toutefois des professeurs peuvent recourir à vos services si aucun membre du collège ne peut les accompagner.*

# **5. LES PARENTS AU COLLÈGE**

## **A. Comment aider votre enfant**

Votre enfant aura besoin de votre aide pour **s'organiser à la rentrée** : il lui faut tous les soirs sélectionner les bons livres et cahiers pour le lendemain en fonction des matières indiquées sur l'emploi du temps, ajouter les affaires de sport... sans oublier le carnet de correspondance et la carte de cantine !

Aidez-le à ranger efficacement ses livres et cahiers près de sa table de travail.

Les conseils des professeurs que vous aurez recueillis lors de la réunion de rentrée vous permettront de le guider dans son travail.

Habituez-le à **faire ses devoirs à l'avance** pour ne pas se retrouver surchargé si des professeurs donnent du travail du jour au lendemain en plus de celui indiqué à l'avance dans le cahier de texte.

**Conseil :**

*Aidez systématiquement votre enfant à faire son cartable les premières semaines.*

Votre enfant va devenir de plus en plus indépendant au cours de ses « années collège » et sera moins enclin à vous raconter sa journée.

Cependant, il est primordial de maintenir un dialogue avec lui et qu'il s'habitue à vous parler de son travail, des événements de la journée afin que vous puissiez **détecter le moindre malaise** (mauvaises notes, disputes avec des camarades) et vérifier que la situation ne dégénère pas.

En cas de problème persistant, prenez rendez-vous (par le biais du carnet de correspondance) avec le professeur concerné pour lui demander son avis ou avec le professeur principal, ou encore, avec la conseillère principale d'éducation.

## **B. La liaison famille/collège**

Chaque enfant dispose d'un **carnet de correspondance**, réel support de communication entre les familles et le collège.

**Conseils :**

*Regardez-le quotidiennement et signez-le après lecture des nouveaux messages. Votre enfant risque une sanction en cas d'absence de signature. Aidez-le à le conserver en bon état.*

Lorsque votre enfant est malade, **prévenez le collège dès le matin**, dès l'ouverture, par téléphone.

N'oubliez pas de remplir un **billet d'absence** (rose) que votre enfant déposera auprès de la vie scolaire ou de la CPE avant son premier cours le jour de son retour.

**Conseil :**

*L'infirmière et le médecin ne sont pas présents en permanence au collège et ne disposent que de peu de médicaments : ne mettez pas votre enfant à l'école le matin s'il est déjà souffrant ou fiévreux.*

**C. Le conseil de classe : les parents délégués**

Le conseil de classe réunit chaque fin de trimestre la principale ou son adjointe, l'équipe enseignante, la CPE, les parents et les élèves délégués.

Son rôle est **d'effectuer le bilan** sur le travail et les résultats de chaque élève, puis de proposer des décisions d'orientation lors du dernier trimestre. Il valide les appréciations proposées sur le bulletin scolaire de votre enfant.

Vous pouvez y participer en tant que **délégué** (il faut vous signaler auprès des associations de parents d'élèves à la rentrée), mais aussi en répondant au questionnaire remis avant chaque conseil ou en téléphonant aux parents délégués de votre classe.

Il y a 2 parents titulaires et 2 parents suppléants par classe. Leurs coordonnées vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondance après les élections scolaires qui auront lieu le 10 octobre 2014. Ils sont à votre disposition tout au long de l'année. N'hésitez pas à prendre contact avec eux si vous avez besoin d'informations ou si votre enfant connaît des difficultés. Ils peuvent se révéler d'une grande aide.

**Conseil :**

*Participer au conseil de classe vous permet de connaître les résultats de l'ensemble de la classe et de mieux y situer votre enfant.*

En tant que parents délégués, vous accédez plus vite aux informations importantes et vous participez aux réflexions préparatoires pour les décisions prises au conseil d'administration.

#### **D. Le conseil d'administration : les parents élus**

Le conseil d'administration adopte le **budget**, le **règlement intérieur**, la **répartition des heures** par niveau, le **projet d'établissement**. Il statue aussi sur le fonctionnement du collège (sorties et voyages scolaires, travaux et entretiens...).

Il réunit la principale, son adjointe, le gestionnaire, la CPE, les représentants du conseil général, de la commune, des enseignants, des personnels de service et des parents délégués et des délégués des élèves.

Les parents d'élèves élisent leurs représentants en octobre pour un an. Les prochaines élections auront lieu le **10 octobre 2014**. Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés au collège. Votre vote est important pour que les parents puissent avoir leur « mot à dire » au conseil d'administration.

**Les parents PEEP élus sont très présents** au collège et interviennent fréquemment auprès de la principale et de son adjointe sur des problèmes qu'ils constatent ou qu'on leur signale. Ils peuvent aussi jouer le rôle de médiateur si cela est nécessaire.

Au sein de l'association, ils échangent avec les parents des autres établissements secondaires de la commune et décident des actions collectives à mener auprès de l'Éducation nationale et du conseil général (remplacement des professeurs absents, rythmes scolaires...).

**Vous aussi,**  
devenez parent délégué  
Tous les ans, nous avons besoin  
de nouvelles bonnes volontés.

Nous serions heureux de vous accueillir  
au sein de notre équipe PEEP  
pour renforcer notre présence dans le collège,  
faire avancer les dossiers  
qui nous tiennent à cœur  
et mieux vous informer.

**Pour nous rejoindre,**  
contactez dès à présent la représentante PEEP du collège :  
**Karine Ceysson-Gillot – 06 08 51 08 23**  
kcg.peepcourbevoie@free.fr  
ou son adjointe, Marie-Pierre Seddik – 06 87 10 71 35  
marie-pierre.seddik@orange.fr

Tout le monde peut apporter sa contribution  
selon le temps dont il dispose  
et ses centres d'intérêt.

Alors contactez-nous vite...

Retrouvez aussi une multitude d'informations sur le site national  
de la PEEP : [www.peep.asso.fr](http://www.peep.asso.fr)